

Attestation d'aisance aquatique

Cette attestation de réussite* est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : voile, windsurf, catamaran, trimaran, croisière, optimist, wakeboard, ski nautique, kitesurf, raft, canoë kayak, eaux vives, surf des vagues, canyoning.

Je soussigné(e)titulaire d'une qualification permettant, conformément aux dispositions du code du sport en vigueur, l'encadrement contre rémunération d'une des activités suivantes : la natation, le canoë kayak, la voile, le canyoning, le surf de vagues.

Titulaire du (cocher la case) :

BNSSA n° carte pro

• BEESAN n° carte pro

• MNS n° carte pro

• BEES • Canoë • Kayak • Voile • Surf n° carte pro

• BPJEPS • Canoë • Kayak • Voile • Surf n° carte pro

Si autre qualification (joindre copie du diplôme)

Certifie que :

Prénom :.....Nom :Date de naissance

a réalisé avec succès les 5 épreuves suivantes :

1. effectuer un saut dans l'eau ;
 2. réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
 3. réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
 4. nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
 5. franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.
- Ces épreuves ont été effectuées avec / sans brassière de sécurité (rayer la mention inutile).

La réussite du test sans brassière est obligatoire pour les activités suivantes :

- surf de vagues : tous nos programmes avec au moins une séance de surf de vagues.
- canyoning : tous nos programmes avec au moins une séance de canyoning.
- kitesurf : tous nos programmes avec au moins une séance de kitesurf.
- Croisière : tous nos programmes croisière.
- canoë kayak (ou discipline associée) en mer au-delà de la bande des 300 mètres et en rivière à partir de la classe III

Fait le à

Signature :

* Nous vous conseillons de conserver une copie de cette attestation. Validité permanente